

**Commission Paritaire Nationale des Emplois et de la Formation
Professionnelle [CPNEFP des Commerces de Gros (CCN 3044)]**

I – TRAVAUX REALISES EN 2007

II – TRAVAUX PREVUS POUR L'ANNEE 2008

**III – PRESENTATION DU SITE DE L'OBSERVATOIRE
DU COMMERCE INTERENTREPRISES (OCI)**

Commission Paritaire Nationale des Emplois et de la Formation Professionnelle [CPNEFP des Commerces de Gros (CCN 3044)]

Composition

- Paritaire
- Présidence/Vice-Présidence alternée

Rôle

- Emploi/Formation/Besoins/Priorités

Moyens

- Secrétariat de la CCN
- Etudes/Statistiques avec l'OCI
- Mise en œuvre avec l'OPCA de la CCN

Commission Paritaire Nationale des Emplois et de la Formation Professionnelle [CPNEFP des Commerces de Gros (CCN 3044)]

CPNEFP des commerces de gros : des partenaires au service de la formation

La Commission Paritaire Nationale de la CCN des Commerces de Gros est composée d'un collège employeurs et d'un collège salariés. Ils représentent, au service de la formation :

Les organisations patronales :

- CGI : www.cgi-cf.com
- FEDA : www.feda.fr
- FENETEC : www.fenetec.fr
- FENSCOPA : www.fenscopa.com
- FGMEE : secretariat@fgmee.fr
- FNAS : www.fnas.fr
- FNCPLA : www.fncpla.com
- FND : f.n.d@wanadoo.fr
- FNGFP : fgfpfrance@aol.com
- NAVSA : www.navsa.fr
- PRS : ufipa@wanadoo.fr
- SINDCP : www.cgi-cf.com
- SNGFGBT : www.cgi-cf.com
- SYNDIGEL : www.syndigel.org
- UCAPLAST : www.ucaplast.fr
- UNCGFL : www.uncgfl.fr
- UPCP : upcp@wanadoo.fr
- VCI : www.cgi-cf.com

Les organisations syndicales :

- CFDT : www.cfdt-services.fr
- CGT : fd.commerce.services@cgt.fr
- CSFV CFTC : www.csfv.fr
- FEC CGT FO : www.fecfo.fr
- FGTA FO : www.fgtafo.fr
- FNAA CFE CGC : www.cfecgcagro.com
- FNECS CFE CGC : www.fnecs-cfecgc.org

Secrétariat de la CPNEFP des commerces de gros

CGI – Confédération Française du commerce interentreprises : vdeboischevalier@cgi-cf.com ; cgi@cgi-cf.com

I – TRAVAUX REALISES EN 2007

- **1.1 – BILAN EMPLOI-FORMATION réalisé en 2007**
- **1.2 – PERIODES DE PROFESSIONNALISATION**
- **1.3 – ETUDE PRELIMINAIRE A LA MISE EN PLACE
de Certificat de Qualification Professionnelle**

I – TRAVAUX REALISES EN 2007

- **1.4 – TITRES A FINALITE PROFESSIONNELLE
inscrits au (RNCP) Répertoire National des
Certifications Professionnelles**
- **1.5 - CERTIFICATS DE QUALIFICATION PRO. (CQP)
Cadre méthodologique - Choix des Métiers**
- **1.6 - FORMATION ET PARCOURS PROFESSIONNEL
Plaquette de Communication**

II – TRAVAUX PREVUS POUR L'ANNEE 2008

- **2.1 - BILAN EMPLOI-FORMATION envisagé pour 2008: Diagnostic Prospectif Région et Bassin d'emploi**
- **2.2 – PERIODES DE PROFESSIONNALISATION**
- **2.3 - CERTIFICATS DE QUALIFICATION PRO.
Vente sur site, Télévente, Vente itinérante**

**Commission Paritaire Nationale des Emplois et de la Formation
Professionnelle [CPNEFP des Commerces de Gros (CCN 3044)]**

II – TRAVAUX PREVUS POUR L'ANNEE 2008

2.4 - FONCTIONNEMENT DE LA CPNEFP

2.5 - LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

III – COMMUNICATION ET SITE OCI

- **3.1 – TITRES A FINALITE PROFESSIONNELLE
inscrits au (RNCP) Répertoire National des
Certifications Professionnelles**
- **3.2 - FORMATION ET PARCOURS PROFESSIONNEL
Plaquette de Communication**
- **3.3 – LE SITE DE L’OBSERVATOIRE
www.observatoire-oci.org**

Commission Paritaire Nationale des Emplois et de la Formation Professionnelle [CPNEFP des Commerces de Gros (CCN 3044)]

3.1 Titres à finalité professionnelle de la DGEFP et de l'ACFCI Information sur la mise en œuvre des formations



Construisez votre avenir : Mode d'emploi

Personnalité, expériences, aspirations,
à vous de réfléchir à ce que vous
souhaitez devenir professionnellement.

Construire votre projet professionnel
est avant tout une démarche personnelle
dans laquelle vous identifiez
vos compétences et acquérez
de nouvelles qualifications.

Elle vous permet aussi de mettre
en adéquation votre profil professionnel,
vos aspirations, vos ambitions.

Avoir un projet professionnel, c'est
se fixer des objectifs mais surtout
se donner les moyens pour y parvenir.



Consulter les métiers
et les titres à finalité professionnelle
des commerces de gros sur :
www.observatoire-oci.org

CPNEFP des commerces de gros
des partenaires au service de la formation

Contact :
Secrétariat de la CPNEFP
cgi@cgi-cf.com
Tél. : 01.44.55.35.00

La Commission Paritaire Nationale de la CCN des Commerces
de Gros est composée d'un collège employeurs et d'un collège salariés.
Ils représentent, au service de la formation :

Les organisations patronales

CGI www.cgi-d.com - FEDA www.feda.fr - FENETEC www.fenetec.fr
FENSQPA www.fenscopa.com - FCHEE secretariat@fchec.com - FNAS www.fnas.fr
FNCFIA www.fnfipa.org - FNDF fnidf@wanadoo.fr - FNDFP fnfdfp@iel.com
NAVSA www.navsa.fr - PES ufpa@wanadoo.fr - SINDCP www.cgi-cf.com - SINGFGT
www.cgi-cf.com - SYNDIGEL www.syndigel.org
UCARLAST www.ucarplast.fr - UNCGEL www.uncgel.fr
UPCP upcp@wanadoo.fr - VCI www.cgi-d.com

Les organisations syndicales

CFDT www.cfdt-services.fr - CGT www.cgt.fr - CSPV - CFTC www.cftc.fr
FEC CGT FO www.fedo.fr - FGTA FO www.fgtafo.fr
FNAA - CFE - CGC www.cfcgca.org
FNECS - CFE - CGC www.fneecs-cfegc.org



Observatoire Prospectif
des Métiers du Commerce
Interentreprises
12, avenue Ampère
Champs-sur-Marne
77447 Mame-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01.60.95.44.73



Devenez acteur de votre carrière



Les commerces de gros, des métiers d'avenir.



www.observatoire-oci.org

www.intergros.com
www.lesmetiersdunegoce.com
www.orientation-formation.fr
www.vae.gouv.fr

Construire votre projet professionnel pour mieux agir

Construire votre projet professionnel est une démarche qui vous permettra d'identifier quelles sont vos compétences et celles que vous projetez d'acquérir afin d'être plus performant. Avoir un projet professionnel, c'est se fixer des objectifs et se donner les moyens pour y parvenir.



Dialogue et Diagnostic pour mieux vous orienter

Entretien professionnel avec votre employeur

Organisé au minimum tous les deux ans, cet entretien consiste à échanger avec votre employeur sur votre situation professionnelle, vos souhaits d'évolution, vos besoins de formation, vos projets d'avenir. Il est l'occasion pour vous d'envisager les moyens de les mettre en œuvre en tenant compte des impératifs de l'entreprise.

Bilan de compétences

Le bilan de compétences vous permet d'identifier vos aptitudes, vos connaissances et vos motivations avec l'aide d'un prestataire agréé. Les résultats de ce bilan ne peuvent être communiqués à votre employeur, sauf si vous donnez votre accord.

Des diplômes pour mieux progresser

Les titres à finalité professionnelle

Détenir un titre à finalité professionnelle, cela permet de sécuriser son parcours professionnel. C'est prouver que l'on a le niveau de compétences requis permettant l'exercice du métier visé par le titre.

La VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience pourrait vous permettre d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle en justifiant de votre expérience professionnelle et extraprofessionnelle en lien avec la certification visée.

Un candidat doit faire la preuve que les activités qu'il a exercées relèvent du référentiel. Selon la certification visée, il s'agira de les définir par écrit ou de les démontrer dans une situation de travail reconstituée.



Mieux vous former pour mieux avancer

La mise en œuvre de la formation est multiple, elle peut se réaliser pendant le temps de travail et hors temps de travail tout au long de la vie.

Le plan de formation

Il est défini par l'employeur en fonction des besoins de l'entreprise et de la situation de chacun des salariés, quels que soient leur ancienneté et leur contrat de travail.

La période de professionnalisation

Il s'agit d'un dispositif de formation en alternance professionnalisante pour favoriser le maintien dans l'emploi grâce à l'acquisition de nouvelles qualifications.



Le Droit Individuel à la Formation (DIF)

Vous bénéficiez d'un crédit d'heures de formation de 2,1h par an, cumulable sur 6 ans et qui vous permet de demander à bénéficier d'une action de formation avec l'accord de votre employeur.

Le Congé individuel de formation

Le congé individuel de formation est un congé qui vous permet sous certaines conditions, de suivre à votre initiative et à titre individuel, des actions de formation, indépendamment de la participation aux stages compris dans le plan de formation de l'entreprise. Le Fongecif de votre région vous accompagne dans cette démarche.

Le congé bilan de compétences

Vous pouvez demander sous certaines conditions un congé bilan de compétences (CBC) et le faire prendre en charge par le Fongecif de votre région.

Pour bénéficier de ce congé, vous devez justifier de 5 années d'activité salariée dans une entreprise du secteur privé dont l'année dans l'entreprise qui vous emploie actuellement en contrat à durée indéterminée.

Le congé Validation des Acquis de l'Expérience

Si vous souhaitez obtenir une certification professionnelle en valorisant votre expérience, vous pouvez demander au Fongecif de votre région un congé validation des acquis de l'expérience afin de participer aux épreuves de sélection et éventuellement de bénéficier d'un accompagnement pour la préparation de cette validation, sous certaines conditions.

Les partenaires sociaux de la CCN des commerces de gros engagés dans la formation professionnelle.



PRÉSENTATION DE
L'OCI

LES MÉTIERS ET FORMATIONS
DU COMMERCE
INTERENTREPRISES

STATISTIQUES
ET ETUDES

LEXIQUE



Observatoire des Métiers et des Qualifications du Commerce Interentreprises



Bilans de l'emploi et de
la formation 2006

» [suite](#)

Les périodes de
professionnalisation
(Avis CPNEFP)

» [suite](#)

Les titres à finalité
professionnelle dans les
commerces de gros

» [suite](#)

Cartographie des
métiers de l'Import
Export

» [suite](#)

[Commerces de gros](#)

[Commerce de gros des tissus, tapis et linde de maison](#)

[Entreprises de commission, de courtage et de commerce
intracommunautaire et d'importation-exportation](#)

[Négoce et industrie des produits du sol, engrais et
produits connexes](#)

[Expédition et exportation de Fruits et Légumes](#)

→ ESPACE RESERVÉ
Membres CPNEFP